

REUNION du 12 NOVEMBRE 1958 - 15 camarades assistent à cette réunion
mmmmmmmmmm

I INFORMATIONS & LIAISON

- Une réunion restreinte sera consacrée Lundi 17 NOVEMBRE à la discussion sur le document général sur nos positions.
- Samedi 15, une réunion exceptionnelle est prévue pour entamer la discussion sur la bureaucratie.
- des informations sont échangées sur les finances du groupe, sur la diffusion des textes généraux.
- un bref compte rendu est fait de la réunion du samedi 8 NOVEMBRE (TRIBUNE OUVRIERE RENAULT- MORSE- ASSURANCES) au cours de laquelle il a été décidé de convoquer une nouvelle réunion de militants d'entreprise, en vue de fixer l'orientation et l'activité du comité interprofessionnel.

II TEXTE SUR LE FONDS DE SALAIRE GARANTI.

Le N° 3 des textes généraux sera une étude sur le fonds de salaire garanti; le texte est mis au point après une brève discussion. A la suite de ce texte figure une brève revue de presse qui sera suivie dans la mesure de la place disponible.

III DISCUSSION SUR LE MARCHE COMMUN:

En vue de l'établissement d'un texte général sur le MARCHE COMMUN, destiné avant tout à montrer aux travailleurs quelles en seront les incidences sur les conditions économiques et les conditions de travail, une discussion d'ensemble sur cette institution est engagée.

Le marché commun est un projet d'établissement d'une communauté économique européenne entre les pays de " la petite Europe"; le but est de réaliser dans une période de 12 ans un marché commun dans lequel il y aura une libre circulation des marchandises (barrières douanières et contingents, abolis) une libre circulation des capitaux, des travailleurs, et la liberté du droit d'établissement.

A plus longue échéance, il est visé l'institution d'une monnaie commune et ensuite des institutions politiques communes (parlement Européen). Au lendemain de la guerre, les monopoles américains ont cherché à s'implanter plus fortement en Europe, d'où la nécessité pour eux d'obtenir la suppression des entraves au commerce mondial; cet effort en vue d'accroître leur emprise économique s'est porté sur les régions les plus riches et notamment l'Europe; il s'est manifesté avec le plan Marshall qui a été institué pour assurer la prépondérance des capitaux américains (système de prêts contre achats obligatoires de marchandises américaines); il s'est poursuivi avec la C.E.C.A. communauté européenne à échelle réduite; il a échoué dans une tentative d'intégration économique et militaire à travers la C.E.D. ; il se manifeste actuellement dans la mise en place du marché commun entré en vigueur l'an dernier et dont les premières mesures effectives doivent entrer en application le premier janvier prochain.

Des facteurs politiques restreints ont pu jouer dans l'instauration du marché commun; celle-ci s'est faite sous l'égide de démocraties chrétiennes qui voyaient une occasion d'établir une prédominance des milieux

catholiques à l'échelle européenne (Europe Vaticane); les socialistes technocrates y voient la mise en place d'une sorte de technocratie européenne et politiquement le moyen de noyer les masses ouvrières de FRANCE et d'ITALIE ralliées au P.C. aux masses ouvrières d'autres pays, où le P.C. a une influence très faible.

Le patronat français, bien qu'hostile au libre échange, a fini par accepter le marché commun après l'insertion de mesures de sauvegarde sous la forme d'un échelonnement sur 12 ans et même sur 15 ans; de même pour l'agriculture il a été obtenu des clauses semblables (prix agricoles minima). Le patronat français préfère en fin de compte une formule protectionniste à l'échelle de l'Europe où il aura à lutter seulement avec la concurrence allemande et dans laquelle il sera protégé de la concurrence anglaise ou américaine.

L'ALLEMAGNE a accepté le marché commun parce qu'elle voyait l'occasion de retrouver son leader ship de grande puissance, l'ITALIE espère y trouver la libre circulation des travailleurs et des capitaux; la HOLLANDE était plus réticente, mais engagée dans le BENELUX, n'a pu que suivre à regret.

Le marché commun s'est heurté et se heurte encore à une opposition violente de la part des pays traditionnellement libres échangistes (GRANDE BRETAGNE, SUISSE, PAYS SCANDINAVES); cette hostilité s'explique tant pour des raisons politiques que pour des raisons économiques et a entraîné un contreprojet d'une zone de libre échange groupant tous les pays d'EUROPE autour duquel on discute encore aujourd'hui.

EN QUOI CONSISTENT LES CLAUSES DE SAUVEGARDE? Le patronat français a fait état de charges sociales plus élevées (Sécurité Sociale, égalité prétendue des salaires féminins et masculins, régime des heures supplémentaires) pour obtenir l'engagement des autres pays d'établir soit une parité, soit un système compensateur; de même si la balance commerciale de la France était trop déficitaire, il pourrait être prévu soit une aide, soit le rétablissement des contingents.

Les échanges à l'intérieur de la "Petite Europe" devront être libérés progressivement; parallèlement il y aura un abaissement des droits de douane et un relèvement des contingents; au 1^{er} JANVIER 1959 les droits de douane devront être abaissés de 10% et les contingents relevés de 20%; ainsi par exemple pour l'automobile les droits de douane de 30% seront abaissés à 27% mais pour les contingents cette production n'étant pratiquement pas libérée celui-ci devra être fixé à 3% dès le 1^{er} JANVIER 1959.

Comment va fonctionner concrètement le marché commun? Il est prévu la mise en place d'institutions politiques:

- Assemblée de représentants des parlements qui décidera de l'orientation politique et approuvera les comptes.
- Conseil de représentants des gouvernements qui prendra les décisions politiques.
- Commission de 9 membres, sorte de directoire assurant la gestion effective.
- Comité économique et social consultatif représentant des producteurs travailleurs, etc...
- Cour de justice chargée d'arbitrer les conflits.

Toutes ces institutions sont l'occasion de la mise en place d'une importante bureaucratie qui compte déjà près de 6000 membres et qui pense-t-on doublera tous les ans; la participation financière de la FRANCE à ces

institutions est actuellement de 35 milliards.

Tous les 4 ans, chaque état aura la possibilité de ralentir l'application du marché commun pendant 1 an pour permettre une adaptation; il est prévu d'autre part, pour les décisions, un système de majorité assez compliqué permettant d'éviter une prééminence des grands pays ou des petits (majorité qualifiée ou majorité simple).

Cet exposé fait, les différents camarades donnent leur opinion ou posent des questions:

- la mise en place de ces institutions politiques et économiques ne révèle-t-elle pas une situation économique déjà existante et des liens internationaux entre les différents capitalismes qui gênent maintenant les barrières douanières.

- l'institution du marché commun marquerait plutôt la convergence d'une certaine maturité des conditions économiques qui exige une libre circulation; (ceci est valable pour le capitalisme allemand et moins pour le capitalisme français qui, resté un peu en marge, semble plutôt s'être "laisé faire"); et d'une tendance technobureaucratique qui voit dans le marché commun la seule façon de faire pièce à l'hégémonie des U.S.A. et de la RUSSIE, et de constituer en Europe une troisième force économique.

- on peut constater dans les faits, que les "grands commis" sont favorables à la petite Europe, alors que les syndicats patronaux étaient réticents.

- si on examine l'essor de la FRANCE et l'impossibilité du capitalisme français de parvenir à une gestion politique conforme à ses intérêts et d'autre part, la mise en place du marché commun qui marque un caractère progressif, on ne peut manquer de relever un certain paradoxe, car la mise en place de cette institution sera défavorable au secteur traditionnel du capitalisme français.

- l'équilibre des forces qui sur le plan intérieur entraînait l'immobilisme politique n'a pas joué sur le plan du marché commun en raison du caractère très technique des textes qui l'instituent et du fait qu'il ne paraît pas mettre en péril dans l'immédiat tel ou tel intérêt particulier; d'autre part, il y a eu une pression considérable des monopoles américains.

- l'attitude des ETATS-UNIS à l'égard du marché commun peut-être examinée soit globalement (souci politique de trouver une zone d'influence large non soumise aux fluctuations nationales mais aussi de l'expansion propre des grands trusts américains cherchant un marché à l'échelle des capacités de production de leurs succursales européennes).

- Il est possible qu'à longue échéance le marché commun européen développe une dynamique propre et en vienne à concurrencer la production américaine; mais cette éventualité est peu prévue dans la mesure où les capitaux américains contrôlent des secteurs importants de l'économie européenne.

QUELLES SERONT LES INCIDENCES sur la situation économique en FRANCE?

Il semble qu'il y aura peu de modifications mais une orientation nouvelle du capitalisme, un développement des rationalisations, des concentrations, des reconversions et tendance à l'expansion s'opposant à la récession actuelle.

D'autres facteurs peuvent également intervenir en FRANCE, par exemple le financement de la guerre d'ALGERIE ou des investissements dans les territoires d'outre-mer pour modifier les incidences économiques dans l'ouverture du marché commun.